

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 3 mars 2026 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 février 2026

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 26

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Lysiane MOINAT, Murielle WOLSKI, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Vincent CORNILLE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Bernard HERBETTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Ghislaine LEROY, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Rachel DELBOUYS, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Hilal CHETATI, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2026-03-02
BUDGET GENERAL
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025**

Rapporteur : Claude LEGOUY

Les résultats de l'exercice 2025 sont repris de manière anticipée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	20 318 157,92
Dépenses	18 781 191,22
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 536 966,70
Résultat antérieur reporté	2 904 365,48
Résultat de fonctionnement	4 441 332,18

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	7 896 893,61
Dépenses	8 028 760,91
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 131 867,30
Résultat antérieur reporté	- 2 723 088,56
Résultat d'investissement avant RAR (restes à réaliser)	- 2 854 955,86

Restes à réaliser - dépenses	807 440,04
Restes à réaliser - recettes	1 563 182,24
Résultat d'investissement après RAR	- 2 099 213,66

Résultat global de l'exercice (résultat de fonctionnement + résultat d'investissement après RAR)	2 342 118,52
--	---------------------

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de **2.099.213,66 €** de la section d'investissement,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Constater et reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026,
- Affecter le montant de **2.099.213,66 €** en recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2026,
- Inscrire le solde de **2.342.118,52 €** en recettes au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » du budget 2026,
- Inscrire le montant de **2.854.955,86 €** en dépenses au compte 001 « Solde d'exécution négatif reporté » du budget 2026,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

2 abstentions : Murielle WOLSKI, Vincent CORNILLE

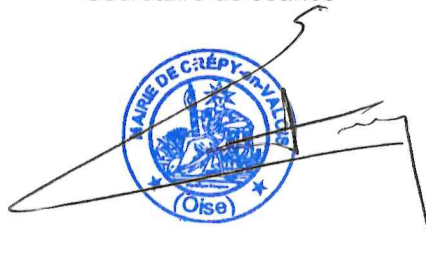
3 voix contre : Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 3 mars 2026.

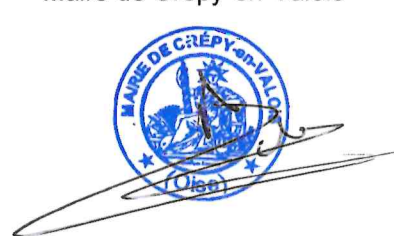
Publié sur le site internet
de la commune

le : 06 MARS 2026

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance



Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260303-DEL2026-03-02-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026